

# COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

### NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 29

Présents: 23

Excusés représentés : 6

L'an deux mille vingt et un,  
Le lundi vingt-sept septembre à vingt heures,  
Le Conseil Municipal,  
Légalement convoqué, s'est réuni en salle des Mariages au Château de Buc, sous la  
présidence de M. GRASSET Stéphane, Maire

### PRESENTS

M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, M. Stéphane TOUVET, Mme Constance HUYNH TUONG, M. Hervé WIOLAND, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, M. Frank MARQUET, M. Michel FASTRE, Mme Frédérique SARRAU, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC

### EXCUSES REPRESENTES

Mme Maguy RAGOT VILLARD donne pouvoir à M. Stéphane GRASSET  
Mme Annie SAINCILY donne pouvoir à M. Bernard MILLION-ROUSSEAU  
M. Justin RAYMOND donne pouvoir à M. Stéphane GRASSET  
Mme Elisabeth VERLY donne pouvoir à Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI  
Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY  
Mme Lorraine WEISS, donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS

## ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Elisabeth BERNIER-MORELLI

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	



Numéro	Date transmission en Préfecture	Objet
<b>DÉCISIONS MUNICIPALES DE 2021</b>		
97	05/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de la part du ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre de l'APP pour un socle numérique de base dans les écoles élémentaires
98	29/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec Madame Karina LYFOUNG la convention d'accueil ponctuel d'une auteure pour le Mini-Festival B.D. de M.E.Y. le 16 juin 2021- Coût forfaitaire : 15 €
99	29/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec Madame Karina LYFOUNG la convention d'accueil ponctuel d'une auteure pour le Mini-Festival B.D. du Centre Hospitalier de Plaisir le 26 juin 2021 - Coût forfaitaire : 15 €
100	29/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec Madame Karina LYFOUNG la convention d'accueil ponctuel d'une auteure pour le Mini-Festival B.D. de la Maison d'Accueil Spécialisé des Mesnuls le 30 juin 2021 - Coût forfaitaire : 15 €
101	29/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de résidence avec Les Enfants Terribles pour la résidence et le spectacle "L'odyssée des Fables" dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - représentation à titre gracieux en échange de la résidence
102	29/06/2021	Prise en charge des frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD au Centre Hospitalier de Plaisir le samedi 26 juin 2021. Annule et remplace la DM 86
103	29/06/2021	Prise en charge des frais de déplacement pour les auteurs du mini-festival BD au La Maison d'Accueil Spécialisé "Les Tout-Petits" aux Mesnuls, le mercredi 30 juin 2021. Annule et remplace la DM 95
104	30/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec l'agence N pour le spectacle de magie pour les élèves de l'école élémentaire Louis Blériot année scolaire - prix de cession 1 500€ TTC pour 1 représentation le 1 <sup>er</sup> juillet 2021.
105	29/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société SARL BATI2 net & bois – SARL A.M.T.B. domiciliée 51, avenue du Cotentin – BP 20434 – 50004 SAINT-LO Cedex – un contrat relatif à la maintenance des terrasses et gouttières des bâtiments communaux pour la Ville de BUC pour un montant annuel de 11 788,15 € HT soit 14 145,78 € TTC.
106	29/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la société MAMIAS, sise 28 avenue Jean Jaurès - 93220 GAGNY – relatif à l'entretien d'une sirène incendie, un contrat pour l'entretien l'installation mécanique et électrique des cloches et de l'horlogerie de l'église Saint Jean Baptiste et de 4 paratonnerres et parafoudres dans l'église et le Château, pour un montant annuel de 385,00 € HT soit 462,00 € TTC.
107	30/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la Théière Gourmande une convention de mise à disposition temporaire du domaine public pour le vendredi 2 juillet 2021.

108	30/06/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un Renouvellement de Convention d'occupation précaire pour un logement situé au 421 rue Louis Blériot à Buc (78530) pour un Studio d'une superficie de 29.34 m <sup>2</sup> de 3 mois du 01/07/2021-30/09/2021 Montant de la redevance : 250 € / mois charges comprises.
109	30/06/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction autres bâtiments publics, gestionnaire TECH de 4 940 € TTC. pour la réalisation d'un vestiaire dans le nouveau local de la Sécurité Publique
110	30/06/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction autres bâtiments publics, gestionnaire TECH de 4 730 € TTC pour installer une porte coulissante et de refaire les peintures du cabinet d'infirmières,
111	05/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer une convention d'honoraires avec le cabinet GOUTAL, ALIBERT & Associés pour une mission de prestations juridiques d'assistance en droit de la fonction publique. La tarification horaire du cabinet s'établit à 150€ / heure (20 heures de travail au maximum).
112	05/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société COLAS domiciliée ZAC du Trianon - 3 rue Camille Claudel - 78450 VILLEPREUX, le lot n°1 relatif au terrassement, gros œuvre et espaces verts, en levant les options 1 et 2, pour un montant total de 32 586,60 € HT soit 39 103,92 € TTC, dans le cadre du marché public MP21-03 relatif à la construction d'un city stade communal.
113	05/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société CAMMA SPORT domiciliée Z.A. du Hindré - 9, rue de la Croix du Hindré - 35310 BRÉAL-SOUS-MONTFORT, le lot n°2 relatif aux équipements sportifs (modules city stade), en levant les options 1 et 2, pour un montant total de 41 531,2 € HT soit 49 837,44 € TTC, dans le cadre du marché public MP21-03 relatif à la construction d'un city stade communal.
114	08/07/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 2115 – Acquisition de terrains bâtis, gestionnaire SG de 43 000 € TTC pour la préemption de deux garages dans le cadre de l'OAP n°2
115	13/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LIVELI domiciliée 19-21 rue du dôme – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT pour un montant annuel estimatif de 157 269 € (pas de TVA sur le prix au berceau) pour la tranche ferme, dans le cadre du marché public MP21-02 relatif à l'exploitation des crèches de la ville : le petit prince, les alouettes, le cerf-volant. ANNULE ET REMPLACE LA 2021/66
116	13/07/2021	Autorisation donnée au Maire de Fixer et modifier certains tarifs de la nouvelle saison culturelle 2021/2022. Annulée et remplacée par la DM 126
117	15/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer afin D'effectuer un virement de crédit du chapitre 022 - Dépenses imprévues au compte 6162 – Assurance obligatoire dommage construction (Les Hirondelles), gestionnaire CPSUB pour un montant de 9 700 € TTC.

118	15/07/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction autres bâtiments publics, gestionnaire TECH de 13 280 € TTC pour la création de placards dans l'espace culturel pour les associations.
119	15/07/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction autres bâtiments publics, gestionnaire TECH de 12 590 € TTC pour la création de placards dans le théâtre (galerie basse) pour les associations.
120	15/07/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction autres bâtiments publics, gestionnaire TECH de 27 430 € TTC pour l'aménagement de 2 bureaux à l'école de musique
121		Numéro de décision non pris
122	26/07/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé/ bâtiments et installations, gestionnaire TECH, de 8 104 € TTC.
123	26/07/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France, sis 15 rue Boileau 78000 Versailles, une convention relative à la mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de remplacement administratif au sein de la Mairie de Buc, pour une durée de 3 ans à partir du 9 août 2021, pour le montant de 52€ net/heure, montant révisable chaque année par délibération du Conseil d'Administration du CIG.
124	16/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer une convention avec AGI-EQUILIBRE pour le cycle Renforcement musculaire 2021-2022
125	16/09/2021	Autorisation donnée au Maire de fixer les tarifs de l'atelier renforcement musculaire cycle 2021-2022
126	05/08/2021	Autorisation donnée au Maire de fixer et modifier certains tarifs de la nouvelle saison culturelle 2021/2022. Annule et remplace la DM 116
127	24/08/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction autres bâtiments publics, gestionnaire TECH de 2 100 € TTC pour la création de placards situés au premier étage dans la salle polyvalente du château pour les associations.
128	31/08/2021	Autorisation donnée au Maire de modifier la régie de recettes et d'avances pour l'encaissement des produits liés à la gestion des salles municipales. Autorisation de payer et d'encaisser par carte bancaire
129	24/08/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte INF 2051 – Logiciels, gestionnaire INF de 8 640 € TTC pour l'achat d'un outil de suivi de consommation d'énergie avec abonnement
130	25/08/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association "dans les bacs à sable" le contrat pour le spectacle "Danse Autour du monde" le vendredi 27 août; dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs Louis Blériot. Montant total de prestation : 600€ TTC.

131	20/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la société Cœur de Scène Productions pour le spectacle "Mars & Vénus" dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de cession 2 500€ TTC
132	20/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un avenant au contrat de cession avec la société Robin Production pour le spectacle d'Antonia de Rendinger prévu dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 (DM 20-118) et reporté au samedi 2 octobre 2021 - prix de cession 4 499,58€TTC + 480€TTC de forfait hébergement
133	20/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la société Jolive Prod pour le concert de M. Haug et B. Nogaret dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de cession 1 500€TTC
134	20/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec la société Compote de Prod pour le spectacle "Le Monde de Peter Pan" dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de cession de 4 747,50€TTC (50% d'acompte déjà versés en 2020 car spectacle reporté de la saison 2020-2021
135	20/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec l'association Art et Culture dans la Cité pour le concert de l'orchestre symphonique du Campus d'Orsay dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de la prestation 3 000€ TTC
136	02/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec l'association Alborada pour le concert du Trio Adonis au Lavoir dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de la prestation 1 200€ TTC
137	03/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec LADAPT Comité des réussite Ile de France dont le siège est au Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex, la convention qui fixe les modalités d'organisation de sensibilisations sur le handicap destiné aux enfants de 6 classes du CP AU CM2 de plusieurs écoles de la ville de Buc. Prix de la prestation : 3 000 € TTC
138	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association Théâtre Eurydice - E.S.A.T. dont le siège est au 110 rue Claude Chappe – 78370 Plaisir, le contrat de cession qui fixe les modalités d'accueil du spectacle qui aura lieu le mardi 9 novembre 2021 et le dimanche 14 novembre 2021 au Théâtre des Arcades de Buc. Prix de la prestation : 8 160 € TTC
139	30/08/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société EURO ASCENSEURS sise 1-3 rue des Pyrénées - ZAC du Bois Chaland – CE5609 LISSES - 91056 EVRY, un contrat relatif à la maintenance d'un ascenseur situé dans l'immeuble le Green 1 – Bât B - 1463 rue Louis Blériot à Buc, pour un montant annuel de 1 704,00 € HT soit 2 044,80 € TTC.
142	07/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SOGERES domiciliée 30, Cours de l'Île Seguin - 92777 Boulogne Billancourt Cedex, dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande MP21-05 relatif à la restauration scolaire et municipale en levant les options 2, 3, 6 et 7.
143	10/09/2021	Buc-Ressources : Mutualisation des moyens, le prêt des salles et la mise à disposition au bénéfice de la commune du parking de Buc-Ressources

144	10/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec Sartory Artists pour le concert d'Abdel Rahman El Bacha dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de cession 3 903,50 € TTC
145	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de commercialisation de billetterie avec la société AGENCE GAF (Placeminute) pour la saison culturelle 2021-2022
146	15/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec le cabinet d'avocats Goutal, Alibert & Associés une convention d'honoraires pour une mission de prestations juridiques pour l'assistance dans le cadre d'une instruction d'un certificat d'urbanisme pré-opérationnel, soulevant une différence d'interprétation d'une disposition du PLU. Montant de la prestation : 150 € HT/heure soit 180 € TTC/heure pour une estimation de 12 heures de travail maximum.
147	15/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec le cabinet d'avocats associés DRAI une convention d'honoraires pour une mission de prestations juridiques pour une assistance dans la défense précontentieuse et contentieuse de la Commune dans le cadre d'une demande indemnitaire préalable formulée par un administré. Montant de la prestation : 250€ HT/heure soit 300 € TTC/heure.
148	15/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition n° 2021-2022/211P établie par la ville de VELIZY-VILLACOUBLAY pour la mise à disposition de bassins et Moniteur Nageur Sauveteur enseignement pour les élèves de cycles 2 et 3 des écoles de BUC.
150	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec Monsieur René NOUAILHAT la convention d'accueil ponctuel d'un auteur pour le Festival B.D. Buc des 9 & 10 octobre 2021- Coût forfaitaire : 200 € TTC
151	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DAUGERON ET FILS domiciliée 12 Route de Montigny - Lieudit «La trentaine» - CS 10089 - LA GENEVRAYE - 77816 MORET SUR LOING CEDEX, un avenant n°3 ayant pour objet la revalorisation de 3% de l'ensemble des tarifs du Bordereau des Prix Unitaires et le remplacement de certaines références du bordereau des prix unitaires
152	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21312 - Construction bâtiments scolaires, gestionnaire TECH de 2 680 € TTC pour la fourniture et pose de films à la maternelle du Pré St Jean
153	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de fixer un tarif de vente au public de timbres à l'effigie de l'affiche du 28 <sup>ème</sup> Festival BD Buc.
154	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec la Compagnie Les Archets à Bâbord pour le spectacle "La Maison Comptines" dans le cadre de la saison culturelle 2021-2022 - prix de cession 1 000€TTC
155	14/09/2021	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de partenariat et sponsoring avec la société Allavoine pour le Festival B.D. Buc 2021 - montant du soutien financier : 500€ TTC + prêt de plantes

157	15/09/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 020 - Dépenses imprévues au compte 21318 – Construction bâtiments, gestionnaire TECH de 19 520 € TTC pour l'aménagement de la maison de la jeunesse (SPOT)
158	15/09/2021	Autorisation donnée au Maire de faire un virement de crédit du chapitre 022 - Dépenses imprévues au GEST SPORT 611 contrat de prestation de service - pour un montant de 980,00 € TTC et GEST SPORT 6247 transport - pour un montant de 700,00 € TTC pour projet avec les enfants de la Commune s'intitulant « j'apprends à nager prévention noyade » pendant les vacances scolaires de la toussaint (du 25 au 29 octobre).



# POINTS À L'ORDRE DU JOUR

## INTRODUCTION

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 Juillet 2021.

## AFFAIRES GENERALES

### 1. ELECTION D'UN SEPTIEME ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDERANT la candidature de Madame Annie SAINSILY à ce poste d'Adjoint au Maire,

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				21	
POUR	19	CONTRE	2	BLANCS	8

Madame Annie SAINSILY ayant obtenu la majorité absolue est proclamée septième Adjointe au Maire.

### 2. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION EDUCATION ET PETITE ENFANCE

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDERANT la candidature de Madame Annie SAINSILY,

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				22	
POUR	22	CONTRE		ABSTENTIONS	7 (Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)

**DESIGNE** Madame Annie SAINSILY, pour siéger au sein de la Commissions Education et Petite Enfance.

### 3. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCO-ALLEMAND DE BUC – MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDERANT la candidature de Madame Annie SAINSILY,

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				22
POUR	22	CONTRE	ABSTENTIONS	7 (Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)

**DESIGNE** pour siéger au nom de la Commune au Conseil d'Administration du collège Franco-Allemand :

- Titulaire : Madame Annie SAINSILY

### 4. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT DE COMMUNES DU COLLEGE DE BUC – MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

CONSIDERANT la candidature de Madame Anne SAINSILY,

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				22
POUR	22	CONTRE	ABSTENTIONS	7 (Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)

**DESIGNE** pour siéger au nom de la Commune au Syndicat de communes du Collège de Buc :

- Madame Annie SAINSILY

## FINANCES

### 1. PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE KILIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'ESPACE CULTUREL ET ASSOCIATIF

Rapporteur : Madame Pierrette MAZERY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				21
POUR	21	CONTRE	ABSTENTIONS	8 (Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)

**APPROUVE** les termes du protocole,

**AUTORISE** le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société KILIC et tous les documents y afférents.

## URBANISME

### 1. SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS DE GAZ ET TOUS ACCESSOIRES TECHNIQUES SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N° 70 (LE PRE CLOS) AU PROFIT DE LA SOCIETE GRDF

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

**APPROUVE** la convention sous seing privé signée le 07 avril 2021 par laquelle une servitude de passage de canalisations de gaz et tous accessoires techniques en vue du raccordement au réseau de gaz de la future station GNV (gaz naturel pour véhicules) de l'entreprise COVED ENVIRONNEMENT a été instituée au profit de la société GrDF,

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude de passage de canalisations de gaz et tous accessoires techniques sur la parcelle cadastrée section AI n° 70 (Le Pré Clos) au profit de la société GrDF,

## ENFANCE - JEUNESSE

### 1. CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS – REGLES GENERALES D'ORGANISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

**DECIDE** de créer un Comité consultatif appelé « Conseil Municipal des Enfants », composé de 16 membres scolarisés à Buc du CE2 au CM1 au moment de l'élection, pour un mandat de 1 an, à compter de la rentrée scolaire 2021,

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants.

### 2. CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – REGLES GENERALES D'ORGANISATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

**DECIDE** de créer un Comité consultatif appelé « Conseil Municipal de Jeunes », composé de 20 membres domiciliés à Buc du CM2 à la 4<sup>ème</sup> au moment de l'élection, pour un mandat de 2 ans, à compter de la rentrée scolaire 2021,

**ADOpte** le règlement intérieur du Conseil Municipale des Jeunes

### 3. LABELLISATION « INFORMATION JEUNESSE »

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS	

**APPROUVE** la demande de labellisation « Information Jeunesse » auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile-de-France,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'obtention de cette labellisation.

### 4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					22
POUR	22	CONTRE		ABSTENTIONS	7 (Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)

**APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement modifié,

**DIT** qu'il entre en application le 8 octobre 2021.

### 5. MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA CRECHE LES HIRONDELLES

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS	

**APPROUVE** le nouveau règlement de fonctionnement modifié.

## RESSOURCES HUMAINES

### 1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					22
POUR	22	CONTRE		ABSTENTIONS	7 (Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)

**DECIDE** la modification suivante du tableau des effectifs :

Postes à supprimer	Postes à créer	commentaire
Adjoint technique territorial à temps complet	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2021 suite réussite au concours
Adjoint technique territorial à temps complet	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Effet au 16 août 2021 suite à recrutement aux ateliers municipaux
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Rédacteur territorial à temps complet	Effet 1 <sup>er</sup> octobre 2021 suite promotion interne session 2021
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Agent de maîtrise territorial à temps complet	Effet 1 <sup>er</sup> octobre 2021 suite promotion interne session 2021
	Animateur territorial à temps complet	Effet au 1 <sup>er</sup> octobre 2021

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2021 et suivants.

## 2. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE		ABSTENTIONS

**EST INFORME** de la mise à disposition d'un agent de la Commune auprès du C.C.A.S.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent communal auprès du C.C.A.S. pour y exercer les fonctions d'assistant administratif du directeur du C.C.A.S., à raison de 40% de son temps de travail, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2024.

## 3. ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU SERVICE ANIMATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				22
POUR	22	CONTRE		ABSTENTIONS
7 (Mme Juliette ESPINOS, le pouvoir de Mme Lorraine WEISS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, M. Thierry HULLOT, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC)				

**DECIDE** : dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, les services suivants seront soumis à un cycle de travail annualisé :

- **Des animateurs :**
  - o Pour les animateurs affectés au centre de loisirs du Pré Saint Jean et au centre de loisirs Louis Clément :

- En période scolaire : du lundi au vendredi à raison de 32H50 par semaine,
  - En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi à raison de 47H30 par semaine,
  - Une enveloppe de 40H pour certaines manifestations municipales (jeux famille, carnaval, fête de la Ville, fête du jeu, jeux avec les écoles, chasse aux œufs) ;
  - Pour les autres manifestations auxquelles participeraient les agents, elles seraient moitié payées moitié récupérées.
- Pour les animateurs affectés au centre de loisirs Louis Blériot :
    - En période scolaire : du lundi au vendredi à raison de 31H50 par semaine,
    - En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi à raison de 47H30 par semaine,
    - Une enveloppe de 36H pour animer des ateliers à l'espace ludique,
    - Une enveloppe de 40H pour certaines manifestations municipales (jeux famille, carnaval, fête de la Ville, fête du jeu, jeux avec les écoles, chasse aux œufs) ;
    - Pour les autres manifestations auxquelles participeraient les agents, elles seraient moitié payées moitié récupérées.
  - Pour les animateurs affectés à la ludothèque :
    - En période scolaire : du mardi au samedi à raison de 33H30 par semaine,
    - En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi à raison de 47H30 par semaine
    - Une enveloppe de 40H pour certaines manifestations municipales (fête de la Ville, fête du jeu, soirées espace ludique,
- **Des ATSEM** : il est proposé que les horaires de travail des agents à temps plein soient les suivants :
- En période scolaire : les lundi, mardi, jeudi, vendredi à raison de 9H30 par jour (de 7H30 à 13H30 et de 14H15 à 17H45) et le mercredi 3,5H par jour (de 8h30 à 12h00)
  - Pendant les vacances scolaires : 10 jours de travail durant les congés d'été et 2 jours pour chaque autre période de vacances à raison de 8H par jour.

Les horaires seront fixés par note de service et ils seront adaptés pour les agents exerçant leur activité à temps partiel.

**DIT** que l'annualisation du temps de travail ne génère pas de ARTT mais des repos compensateurs pour toutes les heures effectuées au-delà des 1607h. Le nombre de jours de repos compensateurs est donc à revoir chaque année en fonction du calendrier civil par les chefs de services des agents concernés.

**PRECISE**, pour information, que pour l'année 2021-2022, les repos compensateurs sont :

- ⇒ les atsem disposeront de 34 jours de repos compensateurs pour les agents à temps complet
- ⇒ les animateurs de centre de loisirs disposeront de 12 jours de repos compensateurs
- ⇒ les animateurs de la ludothèque disposeront de 11 jours de repos compensateurs.

**PRECISE** que les agents publics relevant d'un cycle de travail annualisé restent soumis de plein droit à l'ensemble des droits et obligations des agents publics, tels que définis notamment par les lois n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des

fonctionnaires et n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

#### 4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ENTRE COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC – SERVICE D'ARCHIVAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

**APPROUVE** les termes de la convention-cadre et son annexe pour la réalisation de prestations de service d'archivage à signer par la ville de Buc et les communes de Versailles Grand Parc intéressées ;

**PRECISE** que l'annexe à cette convention sera signée tous les ans au 1<sup>er</sup> octobre par la ville de Buc et chaque commune membre de VGP intéressée ;

**PRECISE** que le tarif horaire pourra être révisé chaque année par décisions du Maire.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention-cadre.

#### 5. RALLIEMENT A LA PROCEDURE DE RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE (CIG)

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				29
POUR	29	CONTRE	ABSTENTIONS	

**DECIDE** de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

**PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le C.I.G. à compter du 1er janvier 2023.

# INFORMATIONS DIVERSES

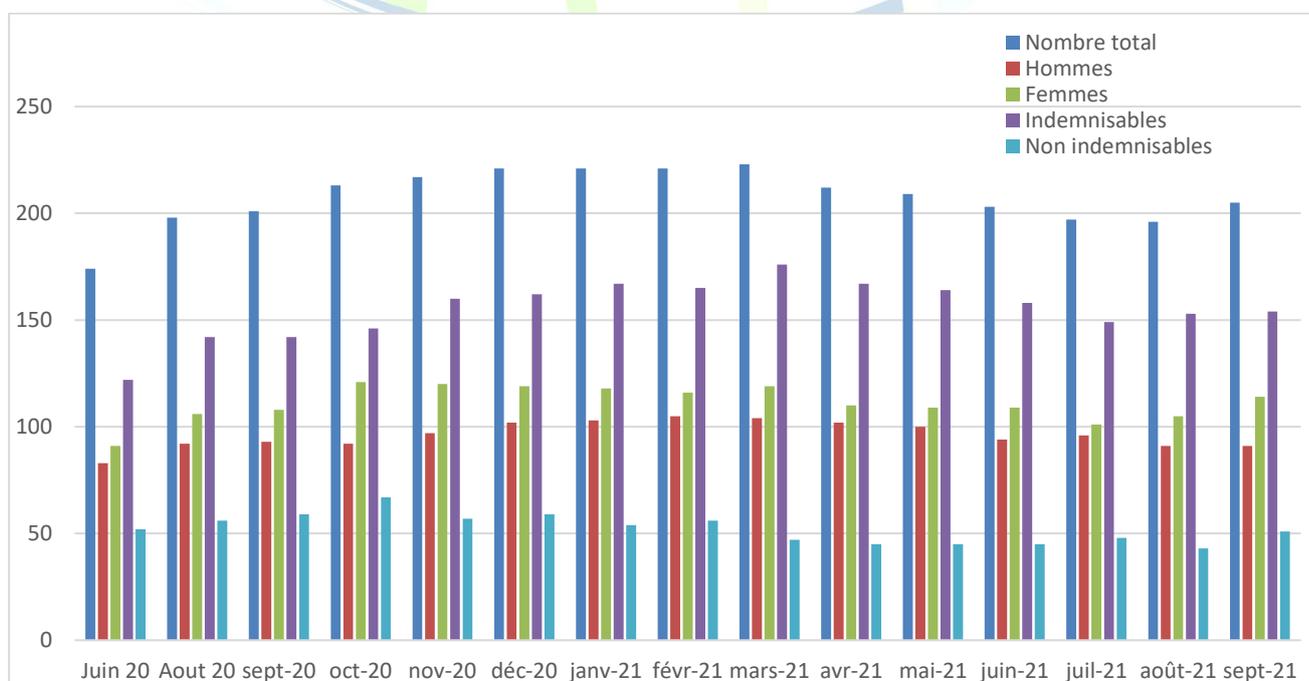
## 1. SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **1<sup>er</sup> juillet 2021**: **197** personnes  
Répartis de la manière suivante : **96** hommes et **101** femmes  
Dont **149** indemnisables et **48** non indemnisables

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **1<sup>er</sup> août 2021**: **196** personnes  
Répartis de la manière suivante : **91** hommes et **105** femmes  
Dont **153** indemnisables et **43** non indemnisables

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **1<sup>er</sup> septembre 2021**: **205** personnes  
Répartis de la manière suivante : **91** hommes et **114** femmes  
Dont **154** indemnisables et **51** non indemnisables



# QUESTIONS DIVERSES

## GROUPE Pour Buc Naturellement

### **Question n° 1 :**

Quelques mois après la remise du compte-rendu des travaux du groupe de travail constitué pour l'OAP2 Huguier-Blériot, pouvez-vous partager avec nos concitoyens les conclusions que vous avez pu en tirer quant au devenir de ce quartier de Buc?

Plus largement, un grand nombre de Bucoises et de Bucois se demandent comment vont évoluer les OAPs et l'urbanisme à Buc?

Aussi, nous souhaitons connaître :

- votre vision pour l'urbanisme et l'aménagement de notre commune
- votre calendrier
- vos priorités
- vos objectifs
- le nombre de logements que vous prévoyez de créer à Buc et la part de logement sociaux
- le schéma directeur des transports et infrastructures que vous allez développer

### **Réponse :**

Avant de traiter spécifiquement l'OAP 2 je profite de l'opportunité de votre question pour compléter et préciser notre vision et notre approche concernant l'urbanisme et l'aménagement de notre commune.

Nous avons plusieurs priorités :

- Redonner à Buc son esprit village
- Redynamiser le cœur de ville, notamment avec des commerces
- Élargir le parcours résidentiel selon 2 axes :
  - Permettre à des jeunes familles de s'installer à Buc en accession, pour ceux qui ne sont pas éligibles aux logements sociaux et qui ne peuvent pas non plus faire d'acquisition compte tenu du prix du foncier. Il s'agit de BRS (Bail Réel Solidaire), pour lequel le département se mobilise, notamment à travers la création de l'OFS
  - Proposer une solution bucoise aux seniors qui se trouvent à deux ou seuls dans une maison, qui souhaitent rester à Buc et ne trouvent pas aujourd'hui de programme répondant à leurs attentes
- Respecter nos obligations en matière de logements sociaux (25% et nous n'en sommes pas très loin) tout en faisant en sorte qu'ils soient le mieux répartis sur la commune et non concentrés

Concernant le nombre de logements, nous ne remettons pas en cause les quantitatifs de 6500 habitants inscrits dans PLU et le PADD qui ont été approuvés sous la mandature précédente.

Ces développements seront accompagnés par une étude sur les flux de circulation et les transports, en donnant une part croissante aux mobilités douce.

Sur ce sujet, nous allons choisir début octobre le cabinet qui va accompagner la commune dans l'étude des flux de circulation autour de nos établissements scolaires du plateau (LB, LFA, MLK, LC).

Aucun plan n'avait en effet été anticipé sous la mandature précédente avec l'accroissement très important du nombre d'élèves du LFA.

Voici pour les considérations générales.

Concernant spécifiquement l'OAP 2, nous avons en effet eu début juillet les contributions des groupes de travail et je profite de cette occasion pour les remercier pour leurs contributions et leurs propositions.

Nous avons hérité il y a 15 mois d'un dossier qui datait alors depuis plus de 3 ans : 3 années pendant lesquelles la commune s'était endettée à hauteur de près de 4M€ - alors que d'autres méthodes étaient possibles – endettement qui a d'ailleurs limité nos capacités de réaliser d'autres projets – sans que nous ayons pu voir le début du commencement d'une vision ou d'un projet d'urbanisme sur cette OAP.

Depuis un an, nous avons donc repris ce dossier à zéro :

- nous avons renoué le dialogue avec les riverains touchés par l'OAP, en souffrance pendant ces trois années faute d'information, pour leur présenter notre démarche et entendre leurs contraintes et leur problématique
- nous avons suscité la création de groupes de travail qui ont rendu leurs conclusions fin juin-début juillet
- nous avons conclu un accord avec l'EPFIF pour nous permettre de gérer les aspects financiers de cette OAP
- nous avons reçu, à leur demande une quinzaine de promoteurs qui nous ont proposé des esquisses de projets sur la base de ce que nous pouvions envisager et souhaitions exclure et en fonction des prix du foncier

Aujourd'hui nous avons les éléments pour passer à une nouvelle phase.

Nous allons confier à l'EPFIF une étude qui devrait se dérouler sur la fin d'année et produire ses conclusions en janvier 2022, étude dans laquelle 4 scénarios d'aménagement seront considérés.

Chaque scénario devra s'inscrire dans le paysage et intégrer : des logements, quelques commerces, des lieux de rencontre et de convivialité, un espace municipal, des circulations douces, des parkings souterrains.

La zone artisanale de la Geneste (ancienne OAP 4) devrait faire l'objet très prochainement d'un projet qui sera soumis à la mairie de la part des propriétaires, que nous avons reçu à de nombreuses reprises.

J'en profite pour dire également que nous avons travaillé avec VGP sur la création d'une nouvelle zone artisanale, derrière les terrains de Nicollin et rue Maryse Bastié et qu'une étude va être lancée dans les semaines qui viennent avec des appels à projet.

Enfin, nous avons également eu plusieurs contacts avec les services de l'Etat et les différentes parties prenantes sur la zone du Fort de Buc (OAP 5) afin de voir comment nous pourrions avancer sur cette partie.

Les conditions d'acquisition de ce terrain nécessitent la réalisation d'un avant-projet.

Nous recherchons donc un cabinet d'étude capable de nous accompagner sur un projet qui nécessite la prise en compte et la réhabilitation du Fort de Buc, sachant que nous ne souhaitons pas que de l'argent public de la commune aille dans la réhabilitation ou le fonctionnement de ce Fort, nous n'en avons en effet pas les moyens. Nous aimerions pouvoir lancer cette étude en 2022.

Je terminerai en indiquant, concernant les transports, que dans le cadre de l'appel d'offres que nous avons lancé pour les transports communaux (pour les jeunes et les seniors), nous avons demandé une option consistant en une liaison par minibus, le vendredi soir et le samedi soir, entre 22h30 et 1h00 entre Versailles Chantiers et Buc avec plusieurs points de desserte. Les réponses sont attendues pour octobre.

J'espère que vous excuserez cette longue réponse mais le périmètre de la question était très vaste.

### **Question n° 2 :**

Certaines associations sportives se sont vues proposer l'accès au gymnase du LFA car le nouveau gymnase municipal ne pouvait pas les accueillir. Le LFA demande qu'elles prennent en charge (pour 100€ semble-t-il) la confection des moyens d'accès (badges). Par mesure d'équité vis à vis des associations Bucoises, la Mairie prendra-t-elle en charge ce surcoût? Par ailleurs, si des associations non Bucoises accèdent régulièrement aux infrastructures municipales et en particulier sportives pour leurs activités, la Mairie de Buc leur demande-t-elle une redevance?

La rentrée a été chaotique pour de nombreuses associations (problème de créneaux par exemple pour l'aikido, travaux non terminés, non prise en charge des coûts d'équipement pour des placards, problèmes d'éclairage du chemin qui mène à la salle Louis Blériot avec des risques de chutes maintenant que la nuit tombe plus tôt... ) et la maison des Jeunes qui ne sera pas utilisée les lundis, et en journée les mardis, jeudis et vendredis... Peut-on avoir un bilan de ce qu'il reste à faire pour répondre au bon fonctionnement des associations? Par ailleurs les associations ont besoin de se faire connaître et de faire connaître leurs activités. Est-il prévu une édition papier du guide des associations ? Et surtout, l'agenda mensuel reparaitra-t-il ?

### **Réponse :**

C'est un sujet que nous avons abordé très récemment avec Madame Morlet, nouvelle proviseure du LFA qui nous a expliqué leurs contraintes et la nécessité pour eux de facturer ces coûts initiaux.

Ce coût supplémentaire sera directement pris en charge par la mairie (4 x 100€ = 400€)  
Ceci effectivement par mesure d'équité.

En ce qui concerne les redevances pour les associations non-bucoises pour le moment rien n'est demandé. Ce point doit être abordé lors de nos réunions avec le groupe de travail dans la définition de nos critères et divers points annexes.

A notre connaissance, tous les travaux pour les associations ont été terminés et pris en charge par la mairie (il ne resterait éventuellement qu'un placard à finir d'équiper, un dernier meuble à fournir et l'aération d'un local)

La maison des jeunes sera utilisée tous les jours pour différentes activités, et notamment dans le cadre de partenariats avec le MLK et le LFA.

Le Guide des Associations n'a pas été imprimé pour le Forum à la suite d'un problème technique interne.

Le choix a ensuite été fait de ne pas imprimer le guide après l'événement, afin d'éviter un gaspillage de papier, le besoin étant passé.

De plus, cela nous permet de garder un support numérique qui peut être mis à jour plus régulièrement qu'un classique guide papier.

L'agenda mensuel va reparaitre, et, nous allons dorénavant alterner avec le Buc Info, 1 mois sur 2. Prochain Buc Info fin octobre, ensuite novembre agenda papier, etc...

### **Question n°3 :**

Est-il prévu de réparer l'affaissement de la route qui mène au Petit Jouy et qui martyrise les véhicules ? Où en est le projet de réfection de la rue Quatremare ? La caméra qui doit

verbaliser les plus de 3.5 T sur cet axe est-elle en fonction ? Certaines rues se dégradent de façon importante (rue Jean Jaurès par exemple).

Quel est votre plan pluriannuel et votre calendrier pour la réfection des voiries municipales?

### **Réponse :**

À la suite d'essais de mise au point, dans le cadre de l'optimisation technique de cette vidéo-verbalisation, nous modifions dans les prochains jours l'emplacement de cette caméra.

Lors de la commission travaux et transition énergétique qui va se tenir demain soir, nous allons dresser un bilan des travaux de voirie réalisés cet été et ceux qui se déroulent en ce moment, ou le seront dans les semaines à venir. La liste est impressionnante.

Le problème de l'affaissement sur la route du Petit-Jouy a fait l'objet de signalements et les services techniques ont surveillé leur progression. En fait, il n'y a pas un mais deux affaissements. Le hasard fait que cet après-midi, l'entreprise Colas est allé sur site pour élaborer un devis. Nous verrons ensuite comment traiter dans le cadrage budgétaire 2021.

Avenue Quatremare : cet été la totalité des nids de poule et des zones vraiment endommagées ont été repris. Pour la suite, afin de ne pas partir dans l'inconnu dans le projet d'une remise en état global, nous avons décidé de mettre en œuvre un diagnostic complet par Géoradar doublé de carottages en divers points. Puis, établissement d'un devis et on verra en 2022 si l'on peut traiter en tout ou partie.

Il faut bien constater une vétusté de voiries en différents secteurs. Pour ce qui est de la rue Jean Jaurès, elle n'est pas la seule dans cet état. Ce matin même, avec les ST, nous observons les voiries de la résidence des Bucolines et par exemple, l'un des trottoirs de la rue Marie-Thérèse de Clinchamp qui est depuis des années en piteux état, etc. En conséquence, oui, les services techniques prennent progressivement en compte ces constats et nous proposerons une hiérarchisation en commission Travaux.

### **Question n°4 :**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, notre groupe vous a informé de l'intérêt de la Fondation pour le Logement Social d'acquérir le terrain initialement destiné à la maison médicale pour y réaliser une Maison d'accueil pour 8 jeunes femmes handicapées -considérée en logements sociaux- qui serait géré par une association. S'en est suivi un RV en Mairie mi-janvier 2021. Lors du Conseil Municipal du 22 mars, vous nous avez annoncé réfléchir à 3 scénarios : celui évoqué ci-dessus, un projet d'habitat social collectif, des maisons individuelles étant entendu que les échanges avec les riverains n'avaient alors pas abouti. La commission Aménagement Urbanisme du 30 mars a confirmé 3 projets en lice : la maison pour JF handicapées de la FLS et 2 projets de Versailles Habitat : un centre d'hébergement pour femmes battues de 19 places et un collectif de 8 logements sociaux, le constructeur de maisons individuelles s'étant retiré. Vous nous avez précisé que le bureau Municipal du 12 avril prendrait la décision parmi ces 3 projets, le Conseil Municipal du 12 avril ayant été annulé et le sujet n'étant pas réapparu aux ordres du jour des Conseils Municipaux qui ont suivi, nous aimerions connaître:

- L'état des échanges avec les diverses parties intéressées : Versailles Habitat, FLS ?
- La superficie du terrain proposé à ces 2 organismes ainsi que son prix de vente?
- La décision qui a pu être prise où les éléments manquant pour prendre une décision?

Les familles des jeunes filles handicapées étaient pleines d'espoir depuis bientôt un an car vous sembleriez être enthousiastes vis à vis de ce projet. Nous pensons qu'elles méritent maintenant une réponse. Est-ce oui ou non?

Qu'en est-il également du projet de maison médicale? Maintenez-vous ce projet? Où prévoyez-vous de l'installer?

### **Réponse :**

Comme nous l'avons déjà dit, nous maintenons en effet le principe de ce projet. Nous avons décidé de travailler avec les professionnels de santé pour qu'ils nous fassent part de leurs préconisations. Ils sont plus d'une dizaine à être impliqués. Nous avons déjà eu 2 réunions de travail avec eux (6 juillet et 16 septembre) et la prochaine est déjà planifiée.

Concernant le lieu, pour le moment, nous privilégions une implantation sur le terrain « Pagès »

Nous disposons de 5 scénarios dont l'un avec 3 variantes. La synthèse de ces scénarios et leur évaluation objective a été transmise, la semaine dernière, aux Adjointes.

Rappelons la commission urbanisme planifiée depuis plusieurs mois le 2 novembre prochain. Nous demanderons les avis de la commission et nous avons l'intention de faire une présentation aux représentants du Conseil de Quartier et aux 4 riverains directement concernés dès le 3 novembre prochain. Ensuite une décision sera prise. Maintenant si nos collègues de Pour Buc Naturellement, membres de la commission disposent de nouvelles disponibilités d'agenda, on peut essayer d'avancer cette commission prévue de longue date ou bien d'en rajouter une plus tôt. J'ai déjà démontré que je sais me rendre disponible et je le démontrerai encore.

### **Question n°5 :**

Un équipement pour la pratique de l'Hébertisme a été installé durant l'été suite au vote lié au budget participatif. Ce projet ne correspond pas exactement au projet présenté et voté lors du budget participatif (qui était un parcours sportif naturel en forêt). Qu'en est-il des autres projets qui avaient été votés, ou modifiés, ou repoussés, ou retardés en raison d'un problème de propriété du lieu projeté par exemple ? Bénéficient-ils du même accompagnement et de la même réorientation ? Merci de nous éclairer sur l'évolution des projets votés pour 2021.

Un nouveau budget participatif pour 2022 vient d'être lancé auquel nous ne sommes pour l'instant pas associés. Pourriez-vous nous associer à la démarche de budget participatif de bout en bout et pas uniquement pour la validation de la liste à soumettre au vote des Bucois ?

### **Réponse :**

Tous les projets lauréats sont en cours de réalisation, pour ceux dont le matériel a été livré. Le Poulailier vient d'arriver il y a une semaine et les porteurs du projet ont été prévenus. Pour les autres, les équipements sont en commande, mais en raison du retard global de livraison des matières premières (bois notamment) au niveau mondial, toutes les commandes prennent du retard.

Les projets repoussés en catégorie "à traiter par la commune" ont été bien été répertoriés par les services et la gestion des priorités actuelles repoussent leur mise en œuvre. Mais ils seront bien traités.

Pour le projet Tiers lieu-Jardin permaculture : un rendez-vous a eu lieu avec les porteurs de projets il y a 2 semaines sur le terrain projeté. Les porteurs ont apporté quelques adaptations au projet. Une autre rencontre sera organisée avec l'inspectrice des sites et les porteurs de ce projet, que nous soutenons, pour le présenter et pour avis final.

Quant au terrain visé pour ce projet, au bout du Chemin des Marais : il n'est toujours pas propriété de la commune.

Nous avons relancé les domaines à ce sujet.

Nous n'avons pas modifié les règles de fonctionnement, qui sont en tout point similaires à la précédente édition...

oooOOOOooo

La séance est levée à 23h25,

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU  
LE LUNDI 15 NOVEMBRE 2021 à 20 heures**

Fait à Buc, le 5 octobre 2021,

Le Maire



*Stéphane Grasset*  
Stéphane GRASSET

Ville de

**BUC**